

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
19/12/2023Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 01

Votants : 11

Séance du 08 janvier 2024 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

**Etaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. FAULCONNIER Dominique, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme CHALMEAU Vanina a donné pouvoir à Mme DUMESNIL Sylvie.

**N° 2024-01 : Zone d'accélération des énergies renouvelables****- Zone d'accélération des énergies renouvelables : bilan de la concertation et arrêt des ZAER.**

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 19 au 28 décembre 2023 sur le Portail Panneau Pocket de la Commune ainsi que sur l'ensemble des panneaux d'affichage de la commune.

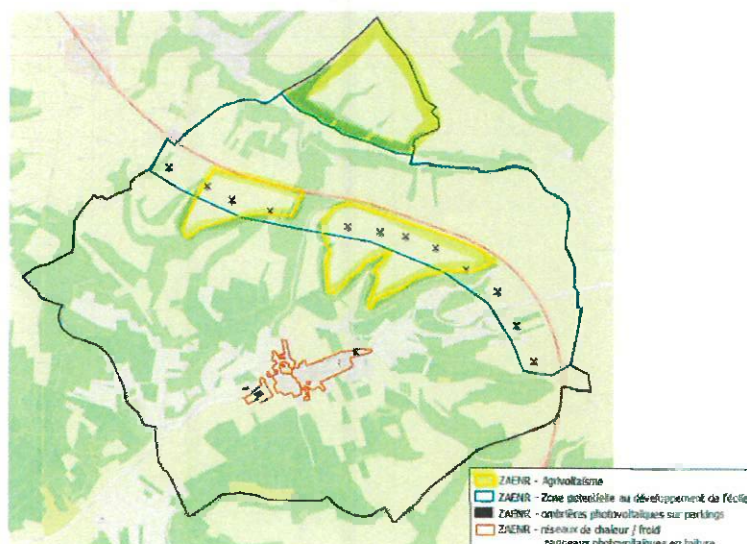
Le Maire indique que suite à cette concertation aucune observation n'a été reçue directement auprès du secrétariat de mairie où par voie électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,, oui l'exposé du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) conformément au plan annexé :

Zones d'accélération des énergies renouvelables  
Chitry



Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 11/01/2024

ID : 089-218901080-20240108-D01\_2024-DE



- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- à Madame la Secrétaire Générale, référente préfectorale unique de l'Yonne,
- à la Communauté d' Agglomération de l'Auxerrois,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY*

